

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260120-2026CD0081-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Publication : 23/01/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Délégation de maîtrise d'ouvrage au SIEL pour les travaux de renouvellement de l'éclairage public suite aux travaux de dissimulation Allée de Charlieu à Montbrison.**

- Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière d'éclairage public,
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président pour signer les décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique d'éclairage public avec le SIEL
- Vu l'arrêté n°2020ARR0450 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul TISSOT, conseiller délégué en charge de l'éclairage public à Loire Forez agglomération
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL), article 2 notamment, et les modalités définies par son comité et son bureau, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents, lorsqu'ils en font la demande,
- Considérant la volonté de Loire Forez de réaliser des travaux d'éclairage public sur la commune

#### DECIDE

**Article 1 :** Il est décidé de commander au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) les travaux en objet.

Cette prestation s'élève à un montant total de **6 667 €**

Détail : 30 113	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Renouvellement EP suite dissimulation Allée de Charlieu	6 353 €	98 %	6 226 €
Forfait ENEDIS suppression armoire ED	450 €	98 %	441 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 803 €</b>		<b>6 667 €</b>

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Montbrison au titre « Voirie/Eclairage Public ».

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la trésorière de Montbrison.

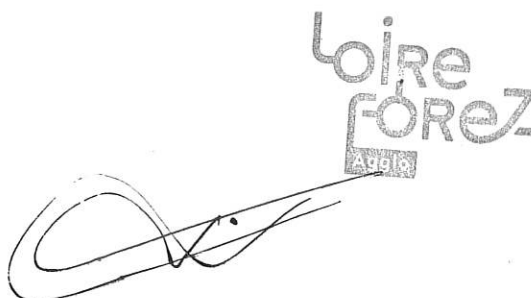
**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 20/01/2026

Pour le Président et par délégation,  
Le conseiller délégué en charge de l'éclairage public,

Monsieur Jean-Paul TISSOT.



The image shows a handwritten signature in black ink, which is a stylized, cursive representation of the name Jean-Paul Tissot. To the right of the signature is an official stamp. The stamp consists of the words 'Loire' and 'FOREZ' stacked vertically in a bold, sans-serif font. Below these words is a small rectangular box containing the text 'Agglo'.